

# Servage

## 1 PRÉSENTATION

Servage (du latin *servus*, « serviteur » ou « esclave »), institution caractérisant l'organisation socio-économique du Moyen Âge et qui a subsisté en Russie jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Des structures sociales en rapport étroit avec le servage existent déjà dans l'Antiquité : le statut des ilotes de Sparte et celui des paysans travaillant sur les terres de l'État dans la Rome antique ressemblent à la condition des serfs médiévaux. C'est après l'éclatement de l'Empire carolingien au X<sup>e</sup> siècle, et avec la montée en puissance des seigneurs féodaux, que se développe le servage comme source du travail agricole.

## 2 CARACTÉRISTIQUES DU SERVAGE

Le servage est légalement une condition servile ou « non libre » qui implique la dépendance personnelle à un seigneur, une liberté de déplacement fortement réduite et la sujétion à des charges considérées comme des marques de servitude.

Bien que bon nombre de serfs descendent de lignées d'esclaves domestiques, le servage diffère de l'esclavage, puisque les serfs possèdent certains droits légaux et protections, et ne peuvent être vendus. Les serfs peuvent hériter, détenir et léguer des biens, et les droits du seigneur sur leur travail sont limités par la coutume et la tradition locales. Le seigneur est obligé de protéger ses serfs contre le pillage des brigands ou d'autres seigneurs, et leur doit une assistance alimentaire. Les serfs peuvent acheter leur liberté légale à leur seigneur, et donc s'affranchir eux-mêmes de certaines charges et obligations « serviles ».

Mais, plus que des droits, les serfs ont des devoirs. Classe de travailleurs agricoles, les serfs sont légalement tenus de résider et de travailler en un lieu défini, et de cultiver la terre, propriété de leur seigneur, lequel peut être un noble, un dignitaire ecclésiastique ou une institution religieuse, comme un monastère. En contrepartie de ce travail, ils reçoivent un lopin dont une partie du produit reste néanmoins taxée (en nature ou en argent). De même, ils doivent payer différentes redevances spécifiques à la condition servile : impôt pour l'obtention du droit de marier une fille en dehors de la seigneurie, taxes sur les successions, sur l'usage des moulins à farine et des fours à pain du seigneur et sur divers autres services, comme le transport par charrette. De plus, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, les serfs sont soumis à une taxe arbitraire, la taille. Puisque leur domicile et leur travail sont attachés à la terre, les serfs sont également compris dans tout transfert de propriété terrienne. *Voir aussi* Seigneurial, système.

## 3 SPÉCIFICITÉ DU SERVAGE RUSSE

En Russie et en Europe centrale, le servage, mis en place à partir du XVI<sup>e</sup> siècle au moment où l'Europe occidentale s'en est pratiquement libérée, est un système dans lequel les paysans sont, en théorie, des tenanciers libres. Pourtant, ils se trouvent en pratique dans un état de servitude envers les propriétaires terriens dont ils dépendent. Les serfs russes sont durement exploités par les seigneurs, qui demandent une partie toujours plus grande des récoltes et infligent, de ce fait, une dette en augmentation constante au chef du « mir » chargé de répartir, entre les serfs, les charges et les ressources. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, leur statut est à peine différent de celui d'esclaves. Le système subsiste jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle : le servage n'est aboli qu'en 1861 par le tsar Alexandre II.

En revanche, dans de nombreuses régions d'Europe occidentale, la plupart des paysans s'affranchissent progressivement du servage qui frappe leur personne et leurs biens, et deviennent même de petits propriétaires terriens de plein droit. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ne subsistent plus que quelques vestiges de la féodalité, et la Révolution française de 1789 fait virtuellement disparaître le servage dans toute l'Europe occidentale.

Microsoft ® Encarta ® 2009. © 1993-2008 Microsoft Corporation. Tous droits réservés.